



## Procès-Verbal Commission Régionale des Coupes

---

### Réunion du Lundi 28 septembre 2020

Président : M. Pierre LONGERE.

Présent(e)s : Mme Abtisse HARIZA, M. Jean-Pierre HERMEL, Vincent CANDELA.

### COUPE DE FRANCE 2020/2021

---

#### DATES DES TOURS REGIONAUX :

Le calendrier à venir :

04 Octobre 2020 : 4ème tour (entrée de clubs N2).  
17 Octobre 2020 : 5ème tour (entrée de clubs N1).  
01 Novembre 2020 : 6ème tour.

Nombre d'engagés : 945 (arrêté le 16 juillet 2020) + 3 repêchés.

Nombre des clubs qualifiés pour le 7ème tour : 16.

A titre exceptionnel, pour la saison 2020-2021, l'entrée en lice des clubs de Ligue 2 aura lieu lors du 8ème tour de la compétition.

#### REGLEMENT :

Du 1<sup>er</sup> tour jusqu'aux demi-finales incluses, en cas de résultat nul à l'issue du temps réglementaire, **les équipes se départagent directement par l'épreuve des coups de pied au but**, dans les conditions fixées par les lois du jeu.

Des notes d'information sont en ligne sur le site internet de la Ligue pour le bon déroulement des rencontres. Les clubs et les Officiels doivent prendre connaissance de celles-ci.

#### TERRAINS :

#### ARTICLE 10 – CLASSEMENT DES TERRAINS (REGLEMENT REGIONAL DE LA COUPE DE France.

A partir du 3<sup>ème</sup> tour et jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, les rencontres doivent avoir lieu sur un terrain classé au minimum en niveau 5, 5s, 5sy ou 5sy.

A défaut, le club recevant dispose d'un délai de 48 heures après le tirage au sort, pour trouver un terrain de repli classé dans la catégorie demandée.

Dans le cas contraire, il devra jouer chez son adversaire à condition que ce dernier dispose d'un terrain classé dans la catégorie demandée.

Si aucun des deux clubs ne trouve un terrain classé dans la catégorie demandée, c'est le premier tiré qui recevra.

## **FEUILLE DE RECETTE**

Jusqu'au 6<sup>ème</sup> tour inclus, pas de feuille de recette.

### **FMI :**

L'utilisation de la FMI est OBLIGATOIRE dès le tour de cadrage. L'envoi doit s'effectuer dès la fin de la rencontre et à 20 heures au plus tard, **sous peine de sanction financière.**

### **EQUIPEMENTS :**

Les équipements ont été fournis lors du tirage du 4<sup>ème</sup> tour avec **PORT OBLIGATOIRE**

### **COUPE DE FRANCE (4ème TOUR)**

Représentants de la Commission :

- Roland LOUBEYRE : YTRAC / CLERMONT ST JACQUES.
- Abtisssem HARIZA : VAL LYONNAIS / OL VALENCE.
- Eric BERTIN : BAINS ST CHRISTOPHE / FC2A AURILLAC

## **COUPES LAuRAFoot (16<sup>èmes</sup> de finale)**

---

- Creuzier le Vieux / Ac. Sp. Moulins Foot (2)
- US Feillens / FC Echirolles.
- SC Lyon AS (3) / Grenoble Foot 38 (2)
- Emblavez Vorey AS / FC Riom
- MOS 3R / FC Annecy (2)
- Rhône Crussol 07 / FC Limonest (2)
- FC Vaulx en Velin (2) / FC Roche Saint Genest
- AS Lyon Montchat / Hauts Lyonnais (2)
- ES Veauche / Moulins Yzeure Foot (2)
- FC Châtel Guyon / US Blavozy
- Andrézieux Bouthéon FC (2) / US Sucs et Lignon
- AS Villefontaine / GFA Rumilly Vallières (2)
- Aubenas Sud Ardèche / AS Chavanay
- FC Bords de Saône / Saint Chamond Foot
- Nord Lozere E. / US Beaumont
- Sud Lyonnais F. 2013 / FC Villefranche (2)

Toutes les rencontres sont programmées le mercredi 11 novembre 2020 à 14h30.

## **MAILLOTS COUPE LAuRAFoot**

---

Les maillots remis le 04 mars 2020 lors du tirage au sort des 16<sup>èmes</sup> de finale seront portés pendant toute la durée de la compétition. Les clubs n'ayant pas retiré les maillots doivent prendre contact avec les services de la Ligue.

Pierre LONGERE,

Président de la Commission

Vincent CANDELA,

Secrétaire de séance